

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2023\_166  
portant fermeture du parc d'enfant « *le Jardin de Candice* »**

**8.3 VOIRIE**

**Le Maire de la Commune de POLLESTRES**

VU les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que les travaux de réfection et d'entretien des espaces verts de l'aire de jeu « *Le Jardin de Candice* » nécessitent une fermeture du parc.

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1 :** Le 19 octobre 2023, le « Jardin de Candice » sera fermé et son accès interdit pour les travaux de réfection et d'entretien des espaces verts de l'aire de jeu.

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions en vigueur sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par les services techniques de la mairie.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 16 octobre 2023.

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.*

Publication ou Notification le 16/10/2023 .....  
Affiché du ..... au .....